

CIRCULAIRE DES OFFICIELS



SOMMAIRE

MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE	3
INTRODUCTION	4
I. NIVEAU MINIMUM D'EVALUATEUR OU D'OFFICIEL	5
II. EVALUATION DES JOURNEES SYNCHRO DECOUVERTES	6
III. NOTATION DU SYNCHRONAT	7
IV. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION	9
V. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION	9
VI. NIVEAU DE COMPETENCE ET FONCTIONS DES OFFICIELS	10
VII. EVALUATEURS PARCOURS A SEC	12
VIII. JEUNE OFFICIEL ET OFFICIEL D	13
IX. OFFICIEL C	15
X. OFFICIEL B	16
XI. OFFICIEL A	17
XII. OFFICIEL AI FFN (VERS LE NIVEAU INTERNATIONAL)	18
XIII. VALIDATION	19
XIV. MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS	20
XV. REINTEGRATION	21
XVI. ORGANISATION PRATIQUE	22
DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE	23
DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE	24
PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU INTERREGIONAL DE NATATION SYNCHRONISEE	25
PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU NATIONAL DE NATATION SYNCHRONISEE	26
ATTESTATION D'OBTENTION DU NIVEAU D'OFFICIEL EN NATATION SYNCHRONISEE	27
ABREVIATIONS	28

MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

Les modifications par rapport à la version précédente sont précisées en rouge.

- **Page 5** : suppression des ENF 3 pour l'évaluation des épreuves du synchro découverte parcours à sec, propulsion technique et technique
- **Page 5** : suppression de l'écrit de l'officiel B pour juger les figures imposées en championnat national 3 benjamine
- **Page 6** : évaluation de la propulsion ballet découverte identique au pass'compétition
- Suppression de l'équivalence entre écrit d'examen d'officiel et brevets fédéraux
- **Page 13** : ajout du chronométrage dans les épreuves pratiques
- **Page 15** : jugement en double des ballets possible également au niveau du challenge interrégional
- **Page 15 et 16** : ajout « en double » pour le jugement des figures imposées
- **Page 18** : officiel AI – ajout d'une condition d'inscription

INTRODUCTION

Pour Septembre 2015, nous apportons quelques modifications à la Circulaire de Septembre 2014.

Pas sur le fond mais des précisions qui faciliteront la compréhension et l'utilisation de ce document par les Responsables de Formation Régionale des Officiels en Natation Synchronisée.

Il serait souhaitable que cette circulaire soit appliquée correctement et que chaque Région ou Inter-région soit capable de faire des jurys avec des juges de niveau d'expertises demandées correspondant au niveau requis de la Compétition.

Il n'est plus possible d'accorder des dérogations.

Il est possible de se regrouper entre plusieurs régions soit pour la formation et la validation des épreuves soit pour participer avec les nageuses à une compétition d'une région voisine.

Il suffit de prévoir à l'avance et d'avoir l'accord des Présidents de Comités Régionaux concernés.

L'application de cette Circulaire se fera dès la rentrée prochaine puisque validée au Comité Directeur du mois de Septembre 2015.

Merci à Marie-Noëlle et Florence pour l'élaboration et les corrections concernant cette nouvelle Circulaire !

Merci aux Responsables de Formation Régionale pour le respect de cette Circulaire dans leur intervention en conformité avec ce qui est écrit.

Bonne saison sportive !

Marie-Claude Besançon

Présidente de la Commission Fédérale Natation Synchronisée

Membre de la Commission Fédérale Juges et Arbitres

I. NIVEAU MINIMUM D'EVALUATEUR OU D'OFFICIEL

a. Ecole de Natation Française

EVALUATEUR : D sous condition d'être ENF 3 et d'avoir 18 ans et tout autre officiel sous condition d'être ENF 3

ASSISTANT EVALUATEUR : JO et D n'ayant pas 18 ans sous condition d'être ENF 3

Pass'compétition : 1 évaluateur ENF 3 et 1 assistant minimum ENF 3

b. Journées Synchro découvertes et Synchro Nat (niveau minimum d'évaluateur et/ou d'officiel)

	Synchro Découverte	Synchro d'argent	Synchro d'or
Juge Arbitre	C	B	B
Parcours à sec	Jeune Officiel ou ENF3 ou évaluateur parcours à sec	Jeune Officiel ou évaluateur parcours à sec	Jeune Officiel ou évaluateur parcours à sec
Propulsion technique	Jeune Officiel ou ENF3	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Propulsion ballet	Jeune Officiel ou ENF3	Officiel C	Officiel C
Technique	Jeune Officiel ou ENF3	Officiel C	Officiel C

c. Compétitions (niveau minimum d'officiel)

	Championnats			
	Région	National 3	National 2	National 1 – Elite
Juge arbitre	B	A	A	AI
Figures imposées Benjamines	D	C avec écrit de B	/	/
Figures imposées espoirs et juniors	C	C avec écrit de B	B avec écrit de A	A
Ballets Benjamines	D	C avec écrit de B	/	/
Ballets autres catégories	C	B	A	A

	Challenge		Maitres
	Région	National 3	Tous niveaux
Juge arbitre	B	B	A
Ballets	D	C	C

II. EVALUATION DES JOURNEES SYNCHRO DECOUVERTES

a. Principes généraux

La qualité du jugement garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.

b. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (évaluations, niveaux, appréciations...).

c. Modalités

▪ *Evaluation « fondamentale »*

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum. Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir.

▪ *Evaluation « globale »*

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouveaux « savoir-faire » techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments. L'évaluation est réalisée en prenant en compte les critères FINA.

d. Conditions pour obtenir l'épreuve

Obtenir sur chaque figure ou élément (épreuve technique) ou parcours (parcours à sec) acquis en évaluation fondamentale et en évaluation globale.

L'obtention de la propulsion ballet découverte induit la réussite au pass'compétition.

e. Composition des jurys

▪ *Parcours à sec – propulsion technique - technique*

Fondamentale : 2 évaluateurs qui se consultent pour donner 1 seule évaluation consensuelle « acquis » ou « non acquis »

Globale : 2 évaluateurs qui se consultent pour donner 1 seule évaluation consensuelle « acquis » ou « non acquis »

En fonction du nombre d'évaluateurs disponibles et à la décision du juge arbitre, les 2 évaluateurs fondamentaux et les 2 évaluateurs globaux peuvent être les mêmes personnes ou des personnes différentes. Les 2 évaluateurs de chaque jury doivent être de clubs différents

L'ensemble de la session est contrôlée par un officiel de niveau minimum C.

▪ *Propulsion ballet*

L'évaluation de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum)

III. NOTATION DU SYNCHRONAT

a. Principes généraux

La qualité du jugement garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.

b. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations...).

c. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduit à concevoir une méthode de notation applicable à tous les programmes du synchro nat (parcours à sec, propulsions, techniques).

2 évaluations et/ou notes par 2 jurys

La notation choisie permet de concilier une approche analytique et une approche globale de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux.

▪ *Evaluation « fondamentale »*

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum pour valider une épreuve dans un niveau donné. Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir.

Pour le parcours à sec et la propulsion

Chaque juge attribuera la mention acquis ou non acquis pour chaque parcours

Pour l'épreuve technique

Chaque juge attribue une note fondamentale sur dix points au dixième de points pour chaque figure ou élément. Il n'y a pas de système acquis/ non acquis afin de pouvoir conserver la compensation possible sur l'épreuve technique.

▪ *Note « globale »*

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles « difficultés » ou « savoir-faire » techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments.

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité sur dix points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA.

d. Conditions pour obtenir l'épreuve

1/ Obtenir sur chaque parcours (parcours à sec ou de propulsion), une majorité d'« acquis » et obtenir sur chaque figure ou élément (épreuve technique) le total de points exigé en note « fondamentale » sur la moyenne des quatre figures (Synchro d'argent = **5,5**, Synchro d'or = **6,0**).

2/ Obtenir la moyenne de points exigé en note « globale » :

Synchro d'argent = **5,5**

Synchro d'or = **6,0**

e. Composition des jurys

Un minimum de 3 personnes par atelier de juges, appartenant au minimum à 2 clubs différents, est exigé :

- 1 atelier pour l'évaluation fondamentale
- 1 atelier pour la note globale

IV. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

► SAVOIR

A chaque niveau, la formation des officiels devra permettre :

- d'acquérir des connaissances, de les confronter et de les actualiser,
- d'effectuer une pratique de jugement.

► SAVOIR FAIRE

Cela implique :

- une pratique d'observation en club, liée au niveau de la catégorie concernée,
- un regroupement en stage de recyclage, de formation,
- le passage d'un examen.

► SAVOIR ÊTRE

Pour chaque niveau de pratique, l'officiel doit :

- se tenir en permanence informé en assistant aux stages de recyclage,

Et à chaque compétition,

- relire attentivement, au préalable, les critères de l'épreuve à juger et l'échelle de notation,
- respecter les horaires de ses engagements et rester sur la totalité de la compétition (Cas exceptionnel présence d'une demi-journée avec avis du juge arbitre),
- avoir sa tenue blanche correcte et réglementaire (neutre et décente), chaussures blanches,
- être en possession de tous les règlements et circulaires,
- penser à se munir d'un stylo, d'un sifflet et d'un chrono,
- respecter les directives du juge-arbitre et se tenir à la disposition de celui-ci,
- respecter le travail des nageuses quel que soit le niveau de compétition,
- aider à ranger le matériel et les abords de la piscine (disponibilité sur le plateau technique).

V. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les niveaux

- **Etre licencié FFN**
- Etre âgé de 12 ans minimum pour les jeunes officiels et de 16 ans minimum pour les officiels D. Cependant, l'inscription peut être faite directement en D, sans passer par le Jeune Officiel
- Etre âgé de 18 ans minimum pour les officiels C, B, A et AI.
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'officiel précédent (le cas échéant)
- Avoir fait acte de candidature par écrit, avant la date limite, selon la procédure de l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

VI. NIVEAU DE COMPETENCE ET FONCTIONS DES OFFICIELS

NIVEAU D'OFFICIEL	NIVEAU DE COMPETENCE	FONCTIONS	INSTANCE HABILITEE A FORMER ET A HOMOLOGUER
Evaluateur parcours à sec	Journées Synchro découvertes Synchro Nat	<ul style="list-style-type: none"> Jugement du parcours à sec 	Responsable de Formation Régionale des Officiels
Jeune Officiel	Journées Synchro découvertes Synchro Nat	<ul style="list-style-type: none"> Délégué aux nageuses Secrétariat Chronométreur Jugement des épreuves (pass'compétition uniquement si ENF3 validé) Synchro Nat : jugement des épreuves du synchro d'argent et du synchro d'or pour le parcours à sec et la propulsion technique 	
Officiel D	Journées Synchro découvertes Synchro Nat Challenge régional Championnats régionaux benjamines	<ul style="list-style-type: none"> Idem JO Challenge régional : jugement des ballets, chronométreur Championnats régionaux benjamines : jugement des figures imposées et ballets 	
Officiel C	Journées Synchro découvertes Synchro Nat Challenge régional et N3 Championnats régionaux et N3 Championnats des Maîtres	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiel D Journées Synchro découvertes : juge arbitre Synchro Nat : jugement des épreuves techniques et propulsion ballet du synchro d'argent et du synchro d'or Challenge N3 : jugement des épreuves Championnats régionaux : jugement des figures imposées et des ballets Championnats N3 : jugement des figures imposées benjamines (avec écrit B) Maîtres : jugement des épreuves techniques et libres 	
Officiel B	Journées Synchro découvertes Synchro Nat Challenge régional et N3 Championnats régionaux, N3 et N2 Championnats des Maîtres	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiel C Championnats régionaux : juge arbitre Championnats N3 : jugement des figures imposées et des ballets Championnats N2 (avec écrit A) : jugement des figures imposées 	
Officiel A	Journées Synchro découvertes Synchro Nat Challenge régional et N3 Championnats régionaux, N3, N2 et N1 – Elite Championnats des Maîtres	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiel B Championnats N2 : toutes les épreuves Championnats N1 – Elite : toutes les épreuves Fonctions sur le plateau technique 	
Officiel AI	Journées Synchro découvertes Synchro Nat Challenge régional et N3 Championnats régionaux, N3, N2 et N1 – Elite Championnats des Maîtres	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiels A 	FFN
	Championnats internationaux COMEN – LEN – FINA	<ul style="list-style-type: none"> Jugement 	Après nomination par les instances internationales COMEN, LEN et FINA

	Secrétariat	Délégué aux nageuses	Synchro Découverte					Synchro d'argent					Synchro d'or				
			Juge arbitre	Parcours à sec	Propulsion technique	Propulsion ballet	Technique	Juge arbitre	Parcours à sec	Propulsion technique	Propulsion ballet	Technique	Juge arbitre	Parcours à sec	Propulsion technique	Propulsion ballet	Technique
JO	X	X		X	X	X	X		X	X				X	X		
D	X	X		X	X	X	X		X	X				X	X		
C	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Les niveaux indiqués dans les tableaux sont les niveaux maximum d'intervention

X = sans restriction

N3 = National 3

Reg = Régional

N3* = National 3 si écrit du B validé sinon régional

N2* = National 2 si écrit du A validé sinon N3

	Secrétariat	Délégué aux nageuses	Chronométrateur	Benjamine			Espoir			Junior			Senior et TC					Challenge		Maitres		
				Juge arbitre	Figures imposées	Ballets	Juge arbitre	Figures imposées	Ballets	Juge arbitre	Figures imposées	Ballets	Juge arbitre	Ballets libres	Ballets techniques	Ballets combinés	Highlight	Juge arbitre	Ballets	Juge arbitre	Ballets techniques	Ballets libres
JO	X	X	X																			
D	X	X	X		Reg	Reg												Reg				
C	X	X	X		N3	Reg		N3*	Reg		N3*	Reg		Reg				X		X	X	
B	X	X	X	Reg	X	N3	Reg	N2*	N3	Reg	N2*	N3	Reg	N3	N3	N3	N3	X	X		X	X
A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

VII. EVALUATEURS PARCOURS A SEC

Les personnes ayant suivi une formation adaptée aux différents niveaux de parcours à sec peuvent évaluer les épreuves de parcours à sec à condition de valider des épreuves pratiques.

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir suivi une formation correspondant aux différents niveaux

b. Contenu de la formation

- **1 heure minimum**
- Méthode de notation et d'évaluation des parcours à sec
- Utilisation des formulaires

c. Epreuves pratiques

- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec de chaque niveau (journées synchro découvertes, synchro d'argent et synchro d'or). 10 nageuses minimum pour les journées synchro découvertes et 15 nageuses minimum pour les niveaux synchro d'argent et synchro d'or confondus.

d. Validation

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

VIII. JEUNE OFFICIEL et OFFICIEL D

a. Conditions d'inscription

- **Jeune officiel** : être âgé de 12 ans minimum et pratiquer la natation synchronisée dans un club depuis au moins 2 ans,
- **Officiel D** : être âgé de 16 ans minimum,
- L'inscription peut être faite directement en D sans passer par le niveau jeune officiel.

b. Contenu de la formation

- **7 heures minimum**
- Présentation de l'organisation générale
- Ethique et déontologie du juge
- Description des épreuves des journées synchro découvertes
- Description des épreuves du synchro d'argent et du synchro d'or (parcours à sec et propulsion technique)
- Jugement des figures imposées benjamines et des ballets benjamines et challenge
- Méthode de notation,
- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat,
- Fonction de délégué aux nageuses
- Chronométrage des ballets.

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 10 questions portant sur le contenu de la formation (durée de l'épreuve 1 heure)

d. Epreuves pratiques jeune officiel

- Délégué aux nageuses
- Secrétariat
- **Chronométrage**
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion des journées synchro découvertes (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 nageuses minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de parcours à sec et propulsion technique du synchro d'argent et d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). 15 nageuses minimum pour les niveaux synchro d'argent et synchro d'or confondus.

e. Epreuves pratiques officiel D

- Délégué aux nageuses
- Secrétariat
- **Chronométrage**
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion des journées synchro découvertes (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 nageuses minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de parcours à sec et propulsion technique du synchro d'argent et d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). 15 nageuses minimum pour les niveaux synchro d'argent et synchro d'or confondus.
- 1 jugement en double des ballets libres au niveau challenge régional ou régional benjamine comprenant 10 ballets minimum (solos, duos, équipes et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
- 1 Jugement dans un jury officiel en figures imposées benjamines (30 figures imposées)

f. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 10 / 20 à l'épreuve.

-
- Le niveau de qualification JO ou D est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
 - Lorsqu'un officiel en examen a validé l'épreuve théorique écrite et les pratiques de secrétariat et délégué aux nageurs, il peut être autorisé à juger le type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et note globale), l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.
 - **Un jeune officiel JO obtient le niveau D le jour de ses 16 ans après avoir validé :**
 - 1 jugement en double des ballets libres au niveau challenge régional ou régional benjamine comprenant 10 ballets minimum (solos, duos, équipes et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
 - 1 Jugement dans un jury officiel en figures imposées benjamines (30 figures imposées)
 - Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo.

IX. OFFICIEL C

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel D,
- Avoir jugé, au moins, une fois chacune des épreuves de parcours à sec, propulsion et technique des journées synchro découvertes ou synchro d'argent,
- Avoir jugé, au moins 1 fois en compétition régionale, au titre de juge officiel D,

b. Contenu de la formation

- **9 heures minimum**
- Ethique et déontologie du juge,
- Programmes du synchro d'argent et du synchro d'or,
- Ballets libres et combinés,
- Ballets techniques et libres des Maîtres
- Description technique des figures imposées espoirs et juniors (révision benjamines)
- Règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA,
- Rôle du Juge Arbitre dans une session de journées synchro découvertes,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en figures imposées et ballets.
- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat des différentes compétitions (figures imposées, ballets),

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 10 questions portant sur le contenu de la formation (durée de l'épreuve 1 heure).

d. Epreuves pratiques

- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de propulsion ballet et technique du synchro d'argent et du synchro d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). Chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.
- 1 jugement en double des Ballets Libres au niveau régional **ou challenge interrégional** comprenant 15 Ballets minimum (solos, duos, équipes et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
- 1 Jugement **en double** dans un jury officiel en figures imposées espoir (30 figures imposées)
- 1 Jugement **en double** dans un jury officiel en figures imposées junior (30 figures imposées)
- Juge Arbitre sous contrôle, d'une session de journées découvertes
- Epreuve orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo : donner la description FINA (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une figure imposée tirée au sort dans les listes benjamines, espoirs, et juniors (1 figure par catégorie).

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 12 / 20 à l'épreuve.
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé l'épreuve théorique écrite et l'épreuve orale, il peut être autorisé à juger le type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et note globale).
- L'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.
- Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo.

X. OFFICIEL B

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel C,
- Avoir jugé au moins 1 fois chacune des épreuves du synchro d'or et des figures imposées et des ballets en rencontres régionales ou interrégionales, au titre de juge officiel C.

b. Contenu de la formation

- **9 heures minimum**
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA
- Description technique des éléments techniques seniors et révision des figures imposées benjamines, espoirs, juniors.
- Fonctions du juge arbitre d'un championnat,
- Organisation d'une session de synchro nat,
- Organisation de toute autre compétition spécifique à la région.
- Méthode de notation et critères de jugement (voir règlements FFN, FINA) en figures imposées, en ballets techniques, Libres, Combinés et « highlight », en ballets libres et techniques des Maitres
- Responsabilité de la sonorisation,
- Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N (gestion de compétition).
- Stage d'observation de 10 heures minimum validé par le Responsable de Formation Régionale.

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation (durée de l'épreuve 2 heures).

d. Epreuves pratiques

- 3 Jugements en double du jury officiel d'une rencontre interrégionale sur 15 Ballets (libres, techniques et combinés confondus).
- 2 Jugements **en double** dans un jury officiel en figures imposées d'une rencontre interrégionale (60 figures imposées)
- Juge Arbitre sous contrôle d'une session de synchro nat,
- Vice Arbitre sous contrôle, d'une compétition de niveau régionale et interrégionale,
- Epreuve Orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :

1/ Reconnaître les éléments techniques imposés et définir les critères de jugement des Ballets Techniques (solo, duo et équipe),
2/ Donner la description FINA (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une figure imposée tirée au sort dans les listes benjamines, espoirs et juniors FINA.

- Stage d'observation de 10 heures minimum du niveau interrégional validé par une attestation du Responsable de Formation Régionale.

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 26 / 40 à l'épreuve.
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo

XI. OFFICIEL A

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel B,
- Avoir jugé en jury officiel et être depuis au moins 2 ans officiel actif en tant qu'officiel B validé : c'est-à-dire avoir jugé 4 compétitions minimum, dont deux interrégionales, lors des deux années précédant la demande.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.

b. Contenu de la formation

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA,
- Description technique des figures imposées benjamines, espoirs et juniors, des ballets techniques seniors (solo, duo et équipe).
- Rôle de juge arbitre et de vice arbitre à tout niveau de compétition,
- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements FFN, FINA) en figures imposées, en ballets techniques, libres, combinés, « highlight » et en ballets techniques et libres des Maîtres
- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Responsabilité de la sonorisation ou de l'entraînement,
- Gestion informatique d'une compétition : engagements, jurys.
- Stage d'observation de 12 heures de niveau national et élite, soit en club agréé, soit lors d'un stage de regroupement de niveau national validé par la Directrice Technique.

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation.
- Durée de l'épreuve : 2 heures.

d. Epreuves pratiques

- Vice Arbitre d'une compétition nationale et élite et annonceur.
- Jugement, en double du jury officiel au cours de 3 championnats nationaux
- Chaque jugement en double peut être homologué si le candidat a jugé au minimum
 - d'une part 80 Figures Imposées ou 20 nageuses sur 4 Figures Imposées différentes
 - d'autre part 20 Ballets Techniques et 20 Ballets Libres d'une même compétition (tous ballets confondus) sur chacun des trois jurys.
- Au cours de ces 3 championnats, le candidat peut être amené à argumenter sa notation après l'épreuve.
- Juge Arbitre sous tutorat lors d'une compétition nationale.
- Juge Arbitre d'une compétition interrégionale sous tutorat et validé par le Responsable de la formation Régionale.
- Stage d'observation de 12 heures minimum du niveau national et élite, validé par une attestation signée de la Directrice Technique.

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 28 / 40 à l'épreuve.
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve théorique écrite puis aux épreuves pratiques. Ces épreuves pratiques pourront être passées dans un ordre indifférent.
- L'officiel en examen doit valider les épreuves pratiques sur une période de 2 ans maximum.

XII. OFFICIEL AI FFN (vers le niveau international)

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire du niveau de qualification d'Officiel « A » dans sa totalité depuis au moins 2 ans,
- **Intervenir activement auprès du Responsable dans la Formation des Officiels.**
- Avoir validé en tant qu'Officiel « A », jugement ou autres fonctions, sur 3 Championnats Nationaux et Elite dont 1 Championnat senior, chaque saison au cours des deux années précédant la demande.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimés en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

b. Contenu de la formation

- Réglementation des compétitions Internationales COMEN, LEN, FINA.

c. Epreuves théoriques

1/ Tirage au sort de deux figures imposées des catégories Espoir et Junior FINA (2 par catégorie : 1 obligatoire et 1 optionnelle)

- Se placer en situation de vice-arbitre d'atelier (comme en réunion de jury)
 - Description FINA de la figure
 - Donner les points clés, les critères de jugement et la grille de notation des figures imposées tirées au sort.
- Cette épreuve est souhaitée en anglais.

2/ Vidéo sur les ballets

- Tirage au sort de 3 ballets techniques (en solo ou duo ou équipe) et de 3 ballets libres (en solo ou duo ou équipe ou combo).
- Classer ces trois ballets chacun dans une catégorie et noter chacun sur les critères des trois jurys, par rapport à l'échelle de l'appréciation de 0 à 10.

3/ Ecrit

- Définir de façon précise les critères de jugement, en jurys séparés, en justifiant les scores attribués, aux 3 ballets techniques (Solos/Duos/Equipes) tirés au sort (1 heure d'écrit) et 3 ballets libres (solo, duo, équipe, combo) tirés au sort (1 heure d'écrit).

Nota

- L'Officiel « A I » F.F.N Niveau International est tenu de juger en compétitions Nationale 2 ou Nationale 1 Elite chaque saison et de participer activement sur le plan régional et/ou interrégional.

XIII. VALIDATION

Epreuves théoriques

Niveau d'officiel	Note minimale exigée
JO et D	10 / 20
C	12 / 20
B	26 / 40
A	28 / 40

Pour la validation des épreuves pratiques

Il est nécessaire que :

- Les juges en examens s'engagent avant la date limite des engagements de la compétition
- les juges en examen figurent dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées,
- tous les résultats soient envoyés au Responsable de Formation Régionale
- les épreuves réalisées soient validées par le Responsable de Formations du niveau correspondant pour chaque épreuve.

Pour le contrôle de l'épreuve de jugement

Les fiches de notes où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont contrôlées par le Responsable de Formation des Officiels avec l'aide ou non du logiciel

Seul le Responsable de Formation des Officiels est habilité à proposer le niveau de qualification.

Tolérance journées synchro découvertes

- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation officielle du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance synchronat

- Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.
- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation du jury officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance : Figures Imposées

- **Officiel D, C et B** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 15 nageuses en rencontre de niveau régional et de niveau interrégional.
- **Officiel A** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 20 nageuses en rencontre de niveau régional et de niveau interrégional.

Tolérance : Ballets

- **Officiel D, C et B** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 3 notes sur 15 ballets au minimum (Ballets Techniques, Libres, Combinés et « Highlight » confondus).
- **Officiel A** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 3 notes sur 20 ballets au minimum (Ballets Techniques, Libres, Combinés et « Highlight » confondus).

La nomination est effectuée

- Pour les Officiels JO, D, C et B : par le Responsable de Formation Régionale des Officiels
- Pour les Officiels A : par la FFN
- Pour les Officiels AI (COMEN, LEN et FINA liste G) : par la FFN

Une attestation de réussite peut être délivrée à l'intéressée.

XIV. MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS

OFFICIEL JO et D : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 3 sessions de journées synchro découvertes et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 1 compétition régionale benjamine ou challenge sur une période de 2 saisons sportives
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL C : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions de journées synchro découvertes et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 1 compétition régionale sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL B : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions de journées synchro découvertes et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 2 compétitions régionales ou interrégionales sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL A et AI : sous la responsabilité de la FFN

Chaque Officiel doit :

- Officier au minimum dans 3 championnats nationaux sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau national sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'officiel n'est plus admis à juger.

XV. REINTEGRATION

OFFICIELS JO, D, C, B

Pour être admis de nouveau à juger, chaque officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de son Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional,
- valider 2 jugements en double du jury officiel sur 2 compétitions du niveau correspondant pendant la saison sportive en cours.

Si la demande de réintégration est faite après les changements de règlements, l'officiel devra repasser l'épreuve écrite du niveau d'expertise concerné.

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des officiels.

OFFICIEL A

Pour être admis de nouveau à juger, chaque officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de la FFN,
- Participer à un stage de recyclage au niveau national,
- Juger en double du jury officiel 2 championnats nationaux pendant la saison sportive en cours.

Si la demande de réintégration est faite après les changements des règlements FINA, l'officiel A devra repasser l'épreuve écrite.

La réintégration est effective, sous le contrôle de la FFN.

XVI. ORGANISATION PRATIQUE

OFFICIELS JO, D, C, B

Sous proposition annuelle du comité régional, en début de saison, la FFN désigne un Responsable de Formation Régionale des officiels et un Responsable Adjoint, choisis en fonction de leur expérience et de leur formation. Le Responsable de Formation Régionale des Officiels doit avoir au minimum réussi l'épreuve écrite de l'Officiel A pour être habilité par la FFN à cette responsabilité. Le Responsable Adjoint doit être au minimum Officiel B.

Ils ont pour mission de former les officiels et de faire passer les examens.

Chaque comité régional, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des officiels JO, D, C et B,
- Les épreuves écrites et les questions,
- Les épreuves pratiques,
- L'attribution d'une fiche de suivi d'activités d'Officiel,
- La nomination des officiels JO, D, C et B.

Chaque candidat est responsable de la tenue de son suivi d'activités d'officiel en lien avec les Responsables de Formation Régionale.

Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive, transmettre à la FFN, un compte rendu concernant la formation, le passage des examens et le recyclage de tous les officiels dont il a la charge. Il doit tenir à jour les listes des officiels JO, D, C et B, en activité.

NOTA 1 : Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTA 2 : Le Responsable de Formation Régionale des officiels désigne les juges arbitres des compétitions au niveau régional et interrégional qui devront s'assurer que la composition du jury soit conforme aux règles de cette circulaire.

OFFICIEL A

Chaque comité régional reçoit les demandes, sur fiche d'inscription (en annexe), et les transmet à la FFN, après visa écrit du Responsable de Formation Régionale des Officiels, un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.

Une épreuve écrite d'Officiel A peut être organisée durant la saison sportive.

Les épreuves pratiques auront lieu au cours des championnats nationaux. La demande écrite doit être effectuée au moment de la date limite des engagements à la FFN.

L'ensemble des épreuves de l'officiel A est sous la responsabilité de la FFN qui :

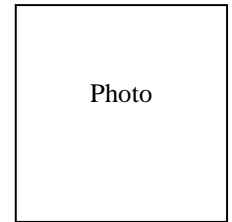
- Informe les candidats des modalités de passage de l'examen,
- Convoque les candidats,
- Propose les questions et corrige les épreuves écrites,
- Organise et corrige les épreuves pratiques,
- S'assure de la tenue de toutes les fonctions en compétition nationale par les candidats,
- Propose la nomination des officiels A.
- Faire apparaître sur les résultats, les noms, le numéro des juges en examen, et enregistrer leurs notes sur le logiciel informatique qui calculera les écarts.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

Comité Régional :

Niveau : « JO » « D » « C » « B » *(Justifier le niveau précédent acquis)*

Me, Mlle, M.



Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro *(numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel)*

.....

au Club *(Intitulé complet du Club)* :

Date de la demande : Signature :

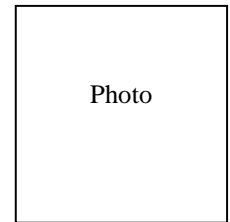
Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

Comité Régional :

Niveau : « A » - « AI » F.F.N Niveau International *(Justifier le niveau précédent acquis)*

Me, Mlle, M.



Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro *(numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel)*

.....

au Club *(Intitulé complet du Club)* :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		
	FFN		

PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU INTERREGIONAL DE NATATION SYNCHRONISEE

Comité Régional :

Je soussigné(e) Me, Melle, M

Atteste que Me, Melle, M

Officiel B en examen a assisté(e) à un stage d'observation de 10 h minimum du niveau Interrégional de Natation Synchronisée qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage :

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Responsable de Formation Régionale du Comité d'appartenance

PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU NATIONAL DE NATATION SYNCHRONISEE

Comité Régional :

Je soussigné(e) Me, Melle, M

atteste que Me, Melle, M

Officiel A en examen a assisté (e) à un stage d'observation de 12 heures minimum du niveau National ou Elite de Natation Synchronisée qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage :

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et Nom de la Directrice Technique de la Discipline

ATTESTATION D'OBTENTION DU NIVEAU D'OFFICIEL EN NATATION SYNCHRONISEE

Niveau : « JO » « D » « C » « B » « A »

(entourer le niveau concerné)

Comité Régional :

Me, Melle, M

Né(e) le

à

Nationalité.....

Demeurant

Code Postal

Ville

Téléphone

Portable

Mail

Licencié FFN, pour la saison en cours sous le numéro

Club

Date d'obtention

Responsable de Formation

Signature

ABREVIATIONS

ENF = Ecole de Natation Française

AI = Officiel A International

JO = Jeune Officiel

N3 = National 3

N2 = National 2

N1 = National 1

TC = Toutes Catégories

FFN = Fédération Française de Natation

COMEN = Coupe Méditerranéenne de Natation

LEN = Ligue Européenne de Natation

FINA = Fédération Internationale de Natation